

Belgium-Jambes: Consultative engineering and construction services

OJ S 171/2021 03/09/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW-O4.04.02-Direction de la Promotion de l'énergie durable

National registration number: 0316.381.138_515544

Postal address: Rue des Brigades d'Irlandes, 1

Town: JAMBES

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: sonya.chaoui@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486323

Internet address(es):Main address: <http://www.wallonie.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=421276>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=421276>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPW-DO442-O4.04.02-21-2344-F02>Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=38664>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Marché public de services relatif à l'étude de faisabilité dans le bassin de Mons en vue de lancer un projet pilote en géothermie minière

Reference number: SPW-DO442-O4.04.02-21-2344-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71310000 Consultative engineering and construction services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché a pour objet des services relevant du Code CPV 71314000-2 (énergie et services connexes).

L'objectif visé par le présent marché est de réaliser une étude de faisabilité dans le bassin de Mons en vue de lancer un projet pilote en géothermie minière. Ainsi, deux étapes sont nécessaires à savoir :

1. la détermination précise de la localisation et des dimensions spatiales du site
2. la détermination et la caractérisation des composantes surface et sous-sol du projet.

La première étape permettra de mieux cerner la localisation et les dimensions spatiales du site qui accueillera le pilote, le type d'utilisation visé, les conditions de mise en œuvre du projet, les aspects techniques et pratiques, les usages actuels en surface et les contraintes associées (facilités pour faire passer le réseau de chaleur, aire de manœuvre pour rig de forage...). A l'issue de cette étape, les contours du projet et du site associé seront déterminés.

La deuxième étape permettra d'analyser en détails les caractéristiques des composantes de surface et du sous-sol du site pilote sélectionné ainsi que son dimensionnement et de déterminer les diverses possibilités de développement envisageables pour celui-ci.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE3 Région wallonne

II.2.4. Description of the procurement

Etape 1 : Sélection et définition préliminaire du projet pilote

Cette première étape permettra de mieux cerner la localisation et les dimensions spatiales du site qui accueillera le pilote, le type d'utilisation visé, les conditions de mise en œuvre du projet, les aspects techniques et pratiques, les usages actuels en surface et les contraintes associées (facilités pour faire passer le réseau de chaleur, aire de manœuvre pour rig de forage...). Des contacts et discussions devront être engagés avec les acteurs locaux (pouvoir politiques, anciens mineurs de la région, etc.) et les porteurs de projets afin de présélectionner 3 projets correspondants à des sites les plus favorables à la mise en œuvre d'un pilote. Les trois projets proposés seront ensuite classés par ordre de priorité.

A l'issue de cette étape, les contours du projet pilote seront déterminés. L'étape suivante s'attachera à déterminer et à caractériser de façon plus précise les différentes composantes du projet pilote.

Etape 2 : Détermination et caractérisation des composantes en sous-sol et en surface du site pilote

Cette étape permettra d'analyser en détails les caractéristiques des composantes de surface et du sous-sol du site pilote sélectionné et de déterminer les diverses possibilités de développement envisageables pour celui-ci.

La collecte des données relatives au sous-sol permettra de préciser d'une part la géologie locale et d'évaluer la ressource thermique associée aux anciennes mines présentes sous ou à proximité du site et d'autre part de faire la synthèse des données minières de détail disponibles et des informations sur les couvertures et réservoirs hydrogéologiques sus-jacents éventuels.

La collecte des données de surface définira d'une part les infrastructures et les utilisations de surface, les profils de demande détaillées, l'inventaire des futurs consommateurs potentiels et d'autre part identifiera leurs profils de production/consommation de chaud et de froid et les besoins énergétiques à satisfaire par l'investissement et les consommations effectives avant investissement. La recherche et l'identification d'autres contributeurs en énergies renouvelables basse énergie existants ou potentiels à proximité du site pilote est à privilégier. Une première identification de scénarii de référence décrivant des configurations caractéristiques souhaitables du système devrait être mise en évidence en prenant en compte : la sélection des futurs consommateurs les plus intéressants sur le site ou à proximité ; la localisation et caractéristiques des puits ; la typologie et géométrie du réseau de chaleur dernière génération ; les autres contributeurs renouvelables et l'intégration du stockage thermique souterrain et en surface. Dans l'analyse, la stratégie rénovation des bâtiments et donc l'évolution futures des consommations doit être prise en compte ainsi que l'évaluation des économies en énergie primaire et en CO₂.

Les différentes modélisations, pour chacun des scénarii de référence et des composantes individuelles du système permettront de définir : les besoins et comportements des consommateurs ; les réservoirs miniers sollicités (géométrie, caractéristiques hydrauliques et thermiques) ; les puits, pompes et réseaux de chaleurs mis en place (géométrie, caractéristiques hydrauliques et thermiques, régulation) ; la structure des coûts de mise en œuvre ; la structure des coûts d'exploitation et la structure des tarifs de distribution. La notion de structure sous forme de communauté d'énergie ainsi que l'intégration d'éventuelles sources de chaleur fatale disponible à proximité du site pilote devront être analysés.

Un prédimensionnement des composantes du système est ainsi défini avec la quantification des paramètres des modèles pour chacun des scénarii de référence

Au terme de cette étape, la définition des contours du projet pilote et les différentes composantes du système seront identifiées et modélisées.

Livrables

Tout livrable devra être validé par le comité de suivi. Les documents sont attendus par voie écrite et électronique et ce, pour chaque mission demandée :

- Une note méthodologique reprenant les hypothèses de travail ;
- Les sources récoltées ;
- Toutes les données brutes utilisées
- Les fichiers et rapports intermédiaires reprenant les résultats de la mission et les données brutes utilisées.
- Les fichiers informatiques et les outils de calcul seront au format tableur, type Excel et shapesfiles dans le cas de cartographie SIG. Les fichiers sont livrés sous format modifiable avec un accès non protégé à l'ensemble des cellules ;
- Les fichiers et rapports reprenant les résultats et les données (simulations et résultats).
- Les PV des différentes réunions
- Les rapports intermédiaires et finaux
- Conformément au Décret du 22 décembre 2010 relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne, les couches cartographiques produites doivent être disponibles depuis l'infrastructure InfraSIG et accessibles sous format électronique au travers du Géoportail de la Wallonie (WalOnMap, services de visualisation et de téléchargement). Ces

données géographiques devront faire l'objet d'une documentation ad-hoc (métadonnées) selon les procédures édictées par le Département de la Géomatique du SPW afin de garantir le respect des obligations notamment au niveau des métadonnées, des formats et des protocoles de diffusion (Cfr. charte cartographique du SPW).

La Région wallonne est propriétaire exclusive des droits liés aux données et résultats (contenu des rapports, de la cartographie et des publications dont elle recevra les fichiers ad-hoc sur support informatique compatible avec les standards du SPW).

L'adjudicataire s'engage à accorder la confidentialité aux informations et données qui lui seront transmises par les entreprises et les comités d'accompagnement.

Le prestataire pourra être autorisé à exploiter les résultats de l'étude sur simple demande à l'Administration et moyennant la confidentialité des données.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 15

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8.

Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 18/10/2021 Local time: 00:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 18/10/2021 Local time: 00:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie

Postal address: Rue Lucien Namèche, 54

Town: NAMUR

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: courrier@le-mediateur.be

Internet address: www.le-mediateur.be

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Demande de suspension et/ou de mesures provisoires : requête introduite au Conseil d'Etat dans les 15 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision ou

de la prise de connaissance de l'acte selon le cas. Cette demande peut être introduite par un acte distinct ou en même temps que le recours en annulation, par un seul et même acte appelé requête unique. Si l'extrême urgence est invoquée, la demande doit contenir des mentions spécifiques décrites sur le site internet du Conseil d'Etat. Requête en annulation : requête introduite au Conseil d'Etat dans les 60 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-O4.04.02-Direction de la promotion de l'énergie durable

Postal address: Rue des Brigades d'Irlande, 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: sonya.chaoui@spw.wallonie.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

30/08/2021